



École Plantasanté

Formations en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie, Réflexologie
Fleurs de Bach et Médecines naturelles

www.plantasante.fr

N° Contrat :



RENTRÉE : FEVRIER 2025

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSE, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSE, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

Nom			
Prénom			
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone			
Email			

Important : Un second document nommé « Programme Pédagogique détaillé » est attaché au présent document. Ce second document fait pleinement partie du présent contrat d'inscription. Vous trouverez dans ce document toutes les informations pratiques indiquant le contenu, et le déroulé pédagogique complet de votre formation. Pour toute information complémentaire, nous restons toujours disponibles pour vous apporter les détails nécessaires.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

1

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A

Mail : planta@plantasante.fr

Tél répondeur : 06.45.33.75.04

Doc. mis à jour le 24/11/24



Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document :

Formation d'Aromathérapie Intensive en présentiel (niveaux d'aromathérapie intensive II – III et IV) – 2025 menant au certificat d'Aromatologue (Aromathérapie scientifique et pratique) de l'École Plantasanté.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

En annexe du présent contrat dans le « Programme Pédagogique », vous trouverez explicités :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

Dates, durée, lieu, effectif de la formation

- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 35 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.
- Dates de la formation (Présentiel) : du 22/02/2025 au 27/10/2025
- Durée de la formation par stagiaire, nombre de jours, horaires de la formation : voir en annexe du présent contrat dans le « Programme pédagogique détaillé ».

Handicap et formation

Accessibilité personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, de niveau baccalauréat, en reconversion souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette certification.

Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressée par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) du Baccalauréat. Si vous ne répondez pas à ces critères, contactez Christian Busser christian.busser@plantasante.fr.

ECOLE PLANTASANTE SARL au capital de 22000 Euros

2

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace

Siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai

RCS STRASBOURG : 51131066600017 NAF : 8559A

Mail : planta@plantasante.fr

Tél répondeur : 06.45.33.75.04

Doc. mis à jour le 24/11/24



Formateurs ou formatrices préparant les cours

- **Christian BUSSER** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie, membre fondateur de l'association d'aromathérapie clinique (AFAC pour les milieux médicaux-sociaux).
- **Elisabeth BUSSER** (intervenant permanent), docteur en pharmacie, intervenante en faculté de Pharmacie, praticienne en aromathérapie, diplômée de l'École des plantes de Bailleul.
- **Amandine MEISSE**, infirmière DE en service hospitalier et en EHPAD, naturopathe, phyto-aromathérapeute, conseillère en Fleurs de Bach et réflexologue formée à l'École Plantasanté, praticienne SPA.
- **Catherine MARANZANA**, infirmière DE, aromathérapie clinique hospitalière et médico-social ; aromachologue ; coordinatrice aromathérapie aux Hôpitaux Civils de Colmar.
- **Carole MINKER**, Dr en pharmacie, ancienne titulaire de pharmacie d'officine spécialisée en plantes médicinales et produits naturels, auteur de livres sur les plantes, DU en aromathérapie clinique, DU conseil en nutrition et micronutrition.
- **Muriel EHRHARDT**, infirmière DE en libéral pratiquant l'aromathérapie au quotidien, DU en aromathérapie clinique, certifiée en naturopathe, aromathérapie intensive et conseillère en Fleurs de Bach de l'École Plantasanté.
- **Lise BESSOT**, Dr en pharmacie, certifiée en phyto-aromathérapie de l'École Plantasanté.
- **Nadine ROME**, Naturopathe Phyto-aromathérapeute, préparatrice en pharmacie, ancienne microbiologiste.
- **Eléa HÉBERLÉ**, docteure en biologie moléculaire et cellulaire, formée à la Botanique de terrain à l'école Plantasanté, en cours d'obtention d'un DU de Botanique de terrain, communicante scientifique et ingénieure pédagogique à l'école Plantasanté.
- **Claudia CHABOUTE**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Aromathérapeute et Olfactothérapeute.

Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.

Objectifs pédagogiques

Acquisition de compétences nouvelles ou amélioration des compétences dans l'emploi selon le programme pédagogique plus bas :

- être capable de conseiller et/ou vendre :
 - o plantes médicinales aromatiques
 - o huiles essentielles en vente libre,
 - o hydrolats
 - o compléments alimentaires
 - o ou produits cosmétiques à base d'huiles essentielles ou de plantes médicinales aromatiques.
- Connaitre et savoir conseiller :
 - o les grandes méthodes d'utilisation selon les voies d'administration et les grands dysfonctionnements du corps humain,
 - o les usages régulateurs émotionnels,
 - o énergétiques,
 - o les méthodes d'olfactothérapie : le cours d'olfactothérapie (aspects psycho-émotionnels et énergétiques) peut être prolongé en option par 2 jours exclusivement consacrés à la pratique selon la méthode Plantasanté.
- Acquérir les grandes notions sur le fonctionnement du corps humain et des grands systèmes physiologiques.



- Comprendre les différentes substances d'origine végétale et leur mode d'action
- Connaître les limites légales de la profession d'aromatologue et les cadres d'exercice.
- Apprendre la prise en charge des clients pour leur suivi en aromathérapie.
- Préparer son installation comme aromathérapeute et/ou pour ceux qui exercent en milieu médico-social, apprendre les protocoles.

Ce cours tient compte à la fois des données actuelles de la science et de la pharmacologie des huiles essentielles, des neurosciences et de données énergétiques modernes.

Planning pratique de la formation

Au début de chaque cours, une série de photocopies vous seront distribués, afin de vous fournir des ressources théoriques à conserver et à réutiliser. Ces supports de cours seront également disponibles sur votre plateforme en ligne pour une consultation illimitée.

De nombreux exemples de cas pratiques et de mise en situation professionnelle vous seront proposés au cours de l'année.

Tous les cours sont enregistrés avec replay.

Vous disposez également de cours enregistrés en format plus court, compact.

AROMA INT II	Sa	22/02/2025	Les bases de l'aromathérapie, approfondissement familles biochimiques, aller plus loin
	Di	23/02/2025	Système nerveux, mémoire, concentration
	Lu	24/02/2025	ORL et appareil respiratoire
	Ma	25/02/2025	La vie de la femme, gynécologie, grossesse et allaitement.
	Ma	18/03/2025	WEBINAIRE pour tous (présentiel et distanciel) Approfondissement du niveau II Appareil digestif, circulation, dermatologie appareil urinaire, biochimie, comment remplacer une HE par une autre ; tenir compte du tempérament ; sons, parfums, exercices
Journée Facultatif et offert	Ve	16/05/2025	Distillation (HE et hydrolats) à la Ferme du bien être à Gérardmer (88) à 10h et jusqu'à 16h30 environ. Facultatif et offert
AROMA INT III	Sa	17/05/2025	Diverses formes de douleur, troubles de l'appareil locomoteur, sport ; pratique.
	Di	18/05/2025	Syndrome métabolique, poids ; coupe faim et spas ; protocoles ; approfondissement ; installation de l'aromatologue
AROMA INT IV	Ve	26/09/2025	Psychothérapie et propriétés psychiques de chacune des HE, affections psychosomatiques ; approche émotionnelle
	Sa	27/09/2025	Olfactothérapie : les grandes méthodes franco-allemandes Chakras et énergétique, couleurs <i>Option possible : le cours d'olfactothérapie (aspects psycho-émotionnels et énergétiques) peut être prolongé en option par 2 jours exclusivement consacrés à la pratique selon la méthode Plantasanté.</i>
	Di	28/09/2025	Les huiles essentielles et hydrolats pour les enfants ; lesquels, comment et à quelles doses les utiliser.



	Lu	29/09/2025	Complémentarité Fleurs de Bach et Aromathérapie ; cuisine, soins palliatifs
AROMA INT IV suite	Di	26/10/2025	Personnes âgées
	Lu	27/10/2025	Mises en pratique : mises en situation professionnelle,
Anatomie, physiologie		35h en cours d'année	Anatomie, physiologie et dysfonctionnements attachés à chacun des cours Etude guidée de polycopié et vidéos. Remise pour les apprenants ayant déjà suivi ce cours ayant déjà suivi ce cours.

Les examens se dérouleront le 14 novembre 2025 à distance.

De nombreux **outils méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

Répartition des jours, horaires et lieu de la formation

Horaires AROMA INT II à IV : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00.

Nombre d'heures et de jours : voir Programme pédagogique détaillé.

Interruption de la formation

En cas de cessation anticipée de la formation à l'initiative du stagiaire, ce dernier sera redevable, à titre indemnitaire, d'une somme égale à 50% des factures restant à émettre au titre de la formation. Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant la fin de ce délai de rétractation.

Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception et validation de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 370 €.

Pour le règlement de votre formation (arrhes, et échéances), vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur le chèque).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **inscription individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **1650 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.

Ce montant les Arrhes d'un montant de **370 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « **Convention** de Formation Professionnelle » :

Le tarif conventionnel est de 2500.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : planta@plantasante.fr. Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : planta@plantasante.fr en exposant votre situation.



Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté

Par M. ou Mme : _____

Pour la formation d'aromathérapie Intensive (niveaux d'aromathérapie intensive II – III et IV) – 2025 menant au certificat d'aromatologue (Aromathérapie scientifique intensive).

de M. ou Mme : _____

1650,00 € net de taxes au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

« **ARO3 suivi du nom et prénom du stagiaire** » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)
19 RUE DU MARCHE
67210 OBERNAI
RIB : 30004 01387 00010091956 70
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

1650,00 € net de taxes

Soit 126 heures de formation sur 18 jours

**Échéancier de paiement**

Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 370€ d'arrhes.

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Arrhes lors de l'inscription :	370.00 €
Entre le 1er et le 5 de chaque mois	
DATES	REGLEMENTS
Février 2025	142.24 €
Mars 2025	142.22 €
Avril 2025	142.22 €
Mai 2025	142.22 €
Juin 2025	142.22 €
Juillet 2025	142.22 €
Août 2025	142.22 €
Septembre 2025	142.22 €
Octobre 2025	142.22 €
TOTAL	1650.00 €

NB : Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par **virement bancaire**.

Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque, ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

Pour valider votre inscription, vous devez :

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**
ECOLE PLANTASANTE
2A rue du Mal Koenig
67210 OBERNAI

Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.

- **Cocher la case suivante :**

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à : _____ le : _____

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Le : ____ / ____ / _____ à _____

Signature :

Signature de Christian BUSSER, ou
Elisabeth BUSSER
Gérants de l'École Plantasanté

Je joindrai après le délai de rétractation :

- 1 chèque de 370 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription
(ce règlement peut également être effectué par virement bancaire)